



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

ONU

Question écrite n° 27599

Texte de la question

M. Franck Dhersin souhaite appeler l'attention de M. le ministre des affaires étrangères afin que, lors de la 55e session de la commission des Droits de l'homme des Nations unies, il soutienne l'adoption d'une résolution pour que la peine de mort ne soit plus appliquée à des personnes qui ont commis un crime alors qu'elles n'avaient pas dix-huit ans, aux personnes retardées mentales, ainsi qu'aux femmes enceintes. Il lui demande aussi d'insister pour que le rapporteur spécial sur les exécutions extrajudiciaires soit invité à présenter lors de la prochaine session les mesures que tous les Etats membres ont prises pour respecter les normes internationales relatives à cette question.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu attirer mon attention sur l'application de la peine de mort à certaines personnes, notamment celles qui étaient mineures au moment des faits. Parmi les actions que mène le Gouvernement français en matière de respect des droits de l'homme, l'abolition de la peine de mort fait partie des priorités que la France partage avec ses partenaires européens. Dans le cadre de la commission des droits de l'homme des Nations unies qui tient ses travaux à Genève du 22 mars au 30 avril 1999, l'Union européenne présente un projet de résolution sur la peine de mort, dont une des dispositions recommande que la peine capitale ne soit pas appliquée aux délinquants mineurs au moment des faits, ni aux femmes enceintes et aux personnes retardées mentales. De même, la France, en liaison avec ses partenaires européens, et en s'appuyant sur les mécanismes de défense des droits de l'homme existants et le droit international en vigueur, s'efforce de faire progresser la prise en compte, par l'ensemble des gouvernements, des normes juridiques auxquelles ils ont adhéré et le respect des droits fondamentaux de la personne humaine.

Données clés

Auteur : [M. Franck Dhersin](#)

Circonscription : Nord (13^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27599

Rubrique : Organisations internationales

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 mars 1999, page 1799

Réponse publiée le : 10 mai 1999, page 2813